



Responsabilités financières des parents ?

Par **fredhom**, le 16/11/2010 à 22:04

Bonjour, d'abord je recherche un avocat car j'ai détourné des fonds, suite à addiction aux jeux. L'an dernier j'ai déjà du vendre ma maison. Je me suis rendu au commissariat. Je n'ai pas d'enfant et suis célibataire. Je souhaite savoir si au cas ou je meurs d'ici là ou autre, ma famille peut être poursuivie à son tour pour rembourser mes dettes, merci d'avance

Par **Clara**, le 16/11/2010 à 22:19

Bonsoir, vous pouvez trouver sur internet le barreau de votre département et y trouver un avocat près de chez vous. Ensuite, faire attention à prendre un avocat dont la spécialisation se prête le mieux à votre problème.

S'il devait vous arriver malheur, mais comme on dit, le plus tard sera le mieux, vos parents n'auront qu'à refuser la succession et ils n'auraient pas à payer vos dettes

Si ce n'est pas déjà fait, essayez de trouver une association qui pourrait vous aider dans votre addiction au jeu

Bon courage

Par **fredhom**, le 16/11/2010 à 22:44

Merci pour votre réponse, concernant l'addiction, je suis, j'étais suivi. Pour la succession, je

comprends, mais j'ai détourné de l'argent auprès de mon entreprise (sans m'en cacher, le jeu !!!!!), ma famille pourrait elle devoir rembourser en cas de suicide ou accident? (parents et une soeur) Pprès de 70.000 €

Je me suis rendu dans un commissariat la semaine dernière pour tout avouer

Par **Tisuisse**, le **16/11/2010** à **22:53**

Bonjour,

Vos dettes feront partie de l'héritage (passif) au même titre que les biens (actifs). En cas de décès, comme cela vous a été indiqué, vos héritiers pourront très bien refuser l'héritage et ils n'auront pas à rembourser vos dettes.

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **23:30**

On peut tous faire des bêtises dans la vie, mais estimez vous votre propre vie qu'à 70000 euros ?

La vie a bien plus de valeur que ça. Vous pourrez toujours travailler pour rembourser vos dettes. Et pensez à la peine de vos parents, il n'y a rien de pire que de perdre un enfant, surtout pour un problème d'argent.

Mourir pour effacer une dette ne vaut pas le coup. Vous avez fait une bêtise, maintenant il faut l'assumer et tout mettre en oeuvre pour la réparer, vous ne vous en sentirez que mieux.

Bon courage et prenez la bonne décision, pas la mauvaise, hein ?

Par **fredhom**, le **16/11/2010** à **23:32**

C'est ce qui est prévu, je suis positive. Merci en tous les cas.

Par **Clara**, le **16/11/2010** à **23:34**

Ca me rassure, bonne continuation

A noter, que même vivant et en bonne santé, vos parents au pire ne seraient tenus envers vous qu'à une aide alimentaire et ne seraient pas inquiétés pour les dettes que vous avez, ils ne peuvent pas se tourner vers eux pour le remboursement de vos dettes